

Le 02/04/2013

Les lois ne sont pas appliquées dans les centres pénitenciers...

Nous apprenons qu'un prisonnier politique est en grève de la faim depuis le 13 Mars 2013 pour protester contre le non-respect des articles 57 et R.57-7-80 du code de procédure pénale.

L'article 57 fait partie de la loi pénitentiaire du 24 Novembre 2009 :

*« Les fouilles doivent être justifiées par la présomption d'une infraction ou par les risques que le comportement des personnes détenues fait courir à la sécurité des personnes et au maintien du bon ordre dans l'établissement. Leur nature et leur fréquence sont strictement adaptées à ces nécessités et à la personnalité des personnes détenues.*

*Les fouilles intégrales ne sont possibles que si les fouilles par palpation ou l'utilisation des moyens de détection électroniques sont insuffisantes. »*

L'article R.57-7-80 du code de procédure pénale précise que *« les personnes détenues sont fouillées chaque fois qu'il existe des éléments permettant de suspecter un risque d'évasion, l'entrée, la sortie ou la circulation en détention d'objets ou substances prohibés ou dangereux pour la sécurité des personnes ou le bon ordre de l'établissement. »*

Malgré ces articles, à la prison de Fresnes et probablement dans d'autres prisons, les fouilles intégrales se font de manière systématique après chaque parloir et avant chaque fouille de cellule.

Le 13 Mars dernier, ESKI Nézif, prisonnier politique, a refusé de se soumettre à la fouille intégrale (mise à nu). Il a demandé que les éléments permettant de justifier cette fouille lui soient présentés. Non seulement aucun élément ne lui a été présenté mais il a été mis à nu de force, sous la torture, par 3 surveillants, avant d'être placé en quartier disciplinaire. Ses vêtements ont été déchirés, et une fois à terre sur le ventre, un surveillant s'est assis sur son dos de manière à pouvoir écarter ses fesses... certainement pour vérifier qu'aucune Kalachnikov n'y était dissimulée...

Outre les articles 57 et R.57-7-80, une ordonnance du Tribunal de Grande Instance de Melun du 17/07/2012 a annulé les décisions de fouille de manière générale du centre pénitencier de Fresnes.

Cela signifie que ce CP est en violation flagrante de cet arrêt de l'administration pénitentiaire !

Le comble de tout ce désordre : des personnes sont mises en prison pour avoir, soi-disant, enfreint la loi. Prison qui, elle-même, ne respecte pas la loi...

Les fouilles intégrales sont une atteinte à la dignité, c'est de l'humiliation !

Voilà pourquoi ESKI Nézif est en grève de la faim depuis le 13 Mars 2013.

La seule chose qu'il demande c'est le respect de sa dignité.

Non aux fouilles intégrales !

La prison de Fresnes doit être condamnée pour ces pratiques inhumaines !

Soutien aux prisonniers politiques !

L'humiliation et l'atteinte à la dignité sont des pratiques fascistes !

C. Sardon

pour lui écrire

ESKI Nézif

966711 Div2sud079

Allée des thuyas

94261 FRESNES CEDEX